

2026/.....
Parafe
ARRETE N°35/2026

OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE A LA DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES – MADAME CATHERINE LAGREE

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu le Procès-verbal d'installation du Maire et des adjoints en date du 6 décembre 2024;

Vu l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de donner délégation de signature à Madame Catherine LAGREE, Directrice des Finances ;

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Catherine LAGREE, Directrice des Finances de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière est dûment habilitée par la présente à signer, en lieu et place du Maire :

- Les mandats et les titres de recettes,
- Les bordereaux de dépenses et de recettes,

Article 2 : Le présent arrêté pourra être déféré au Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la réception.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 17 mars 2026

Madame le maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20260317-ARRETE_35_2